



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'accès aux écoles vétérinaires

Question écrite n° 42532

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les modifications des conditions d'accès aux écoles vétérinaires. Avec la création d'un accès post-bac à une prépa intégrée pour 160 aspirants, il semblerait que le nombre de places offertes au concours A (concours post-classe préparatoire, qui constitue la voie majoritaire de recrutement) ait été réduit en conséquence. Les élèves de classes préparatoires vivent cette situation comme une double injustice, avec des jeunes bénéficiant d'un accès privilégié, presque réservé, sur dossier (voie d'accès qui n'existait par ailleurs pas pour certains des élèves de classes préparatoires ayant échoué au concours A de l'an passé et doublant leur classe préparatoire) et une réduction de 34 % de leurs chances de succès au concours en raison de la diminution du nombre de places offertes. Il lui demande si le Gouvernement pourrait envisager, au moins sur trois ans, une phase transitoire en maintenant le nombre de places habituel au concours A.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42532

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8239

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)